



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/WG.1/2003/2
3 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact
sur l'environnement

RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION

1. La cinquième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement s'est tenue à Genève (Suisse) du 27 au 29 janvier 2003.
2. Y ont participé les délégations des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Georgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse et Tadjikistan.
3. Des représentants de la Commission des Communautés européennes ont aussi participé à la réunion.
4. Les organisations internationales et non gouvernementales ci-après étaient également représentées: ECOGLOBE, ECOTERRA, Environment Experts Association, Forum européen des associations de défense de l'environnement (ECOFORUM), International Association for Impact Assessment (IAIA), International Public Network for Environmental Impact Assessment (IPNEIA) et Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale.
5. Le Président, M. Stefan Ruchti, a ouvert la réunion.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour, publié sous la cote MP.EIA/WG.1/2003/1.

II. ÉLECTION DU BUREAU

7. M^{me} Vania Grigorova (Bulgarie) a été élue Vice-Présidente par le Groupe de travail.

III. COOPÉRATION AVEC LE COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CEE

8. M. Nenad Mikulic (Croatie), Président de la Réunion des Parties, a rendu compte d'une réunion avec les représentants des bureaux du Comité et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement (CEP/2002/8) et en particulier des travaux ci-après, qui ont des incidences sur les activités menées au titre de la Convention: les travaux de l'Équipe spéciale du suivi et de l'exécution, le rapport sur la participation du public dans les instances environnementales chargées de l'environnement (CEP/2002/13/et Add.1) et les liens existants entre la Convention d'Aarhus et les autres instruments juridiques de la CEE (CEP/2002/14).

9. Le Groupe de travail a pris note des renseignements fournis.

IV. ACTIVITÉS ENTREPRISES EN APPLICATION DU PLAN DE TRAVAIL ADOPTÉ À LA DEUXIÈME RÉUNION DES PARTIES

A. Examen de l'application de la Convention

10. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'élaboration du projet d'examen de l'application de la Convention. Le questionnaire concernant l'application sera distribué une nouvelle fois en février 2003 et il devra y être répondu d'ici l'été. Un groupe restreint élaborera un projet d'examen, avec le concours du secrétariat.

11. Le Groupe de travail a créé le groupe restreint, qui comprend l'Autriche, la Lituanie, la Pologne et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

12. Le projet d'examen sera examiné par le Groupe de travail à sa prochaine réunion, du 27 au 29 octobre 2003, puis par la troisième Réunion des Parties.

B. Comité d'application

13. Le Groupe de travail a examiné le rapport de la deuxième réunion du Comité d'application tel que présenté par M. Roger Gebbels, Président du Comité (MP.EIA/WG.1/2003/3). Les paragraphes 10 (notification), 12 (fonctions du Comité) et 13 (participation du public aux travaux du Comité) du rapport ont été examinés en détail. Le Groupe de travail a approuvé le rapport.

14. Le secrétariat a demandé aux délégations de vérifier les coordonnées des personnes à contacter (pour notification) telles qu'elles figurent sur le site Web de la CEE et de fournir des renseignements actualisés dès que possible.

15. Des informations sur les possibilités de participation du public aux travaux du Comité d'application seront recueillies par la délégation canadienne pour la prochaine réunion du Comité. Celui-ci présentera ensuite des propositions sur la question pour examen à la prochaine réunion du Groupe de travail.

C. Renforcement de la coopération avec les autres conventions de la CEE

16. Le secrétariat (au nom de la délégation roumaine) a informé le Groupe de travail de la façon dont cette activité serait menée à bien. Un atelier sera organisé en Roumanie du 2 au 5 octobre 2003. Le Groupe de travail a demandé que l'ordre du jour de cet atelier soit transmis aux centres de liaison. Les résultats de l'atelier seront présentés à la prochaine réunion du Groupe de travail.

D. Directives concernant les bonnes pratiques et les accords bilatéraux ou multilatéraux

17. La délégation finlandaise a présenté le projet de directives sur les bonnes pratiques et les accords bilatéraux ou multilatéraux. Le Groupe de travail a suggéré d'apporter quelques modifications mineures, tant sur le fond que sur la forme (notamment sur la procédure et la participation du public), et a approuvé le projet.

18. La délégation achèvera l'élaboration des directives en tenant compte des observations du Groupe de travail. Elles seront ensuite soumises à la troisième Réunion des Parties pour adoption.

19. Les versions écrite et électronique (interactive) seront disponibles en mai 2003. Le Président a recommandé que le Groupe de travail examine la question de l'application des directives à sa prochaine réunion.

E. Évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques

20. M. Terje Lind (Norvège), Président du Groupe de travail spécial du Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques, a informé le Groupe de travail des résultats des négociations relatives au Protocole. L'élaboration du Protocole devrait être achevée à la huitième session du Groupe de travail spécial le 30 janvier 2003. Le Protocole sera adopté et ouvert à la signature à Kiev, en mai 2003.

F. Coopération sous-régionale

21. Les délégations de la Croatie et de la Pologne ont fourni des renseignements sur la façon dont cette activité serait menée à bien. Il était entendu que la coopération sous-régionale visait à appuyer la réalisation d'études d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière en application des dispositions de la Convention, en particulier dans les pays en transition. La délégation bulgare a présenté les résultats d'un atelier qui s'était tenu sur cette question (MP.EIA/WG.1/2003/5). Le Groupe de travail a décidé d'examiner ce point, en se fondant sur les résultats des ateliers pertinents, à sa prochaine réunion portant sur la question afin d'achever l'élaboration du rapport et d'élaborer un texte de décision sur la coopération sous-régionale pour adoption éventuelle à la prochaine Réunion des Parties.

22. Avec l'appui du Centre régional pour l'environnement, la Pologne organise un atelier visant à développer les accords bilatéraux avec ses voisins, qui se tiendra du 23 au 25 juin 2003 à Szentendre (Hongrie); des fonds sont recherchés pour permettre à la Fédération de Russie et au Bélarus d'y participer. La délégation croate a indiqué qu'un atelier devait être organisé en Serbie-et-Monténégro à l'intention des pays de l'Europe du Sud-Est. La délégation tadjike a fait savoir qu'un atelier pourrait être organisé en coopération avec l'Ouzbékistan à l'intention des pays d'Asie centrale.

G. Base de données sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement

23. La délégation polonaise a fourni au Groupe de travail des renseignements sur la base de données et a fait observer qu'elle était peu utilisée, qu'elle suscitait peu d'intérêt et que l'appui financier et la maintenance étaient insuffisants. La délégation a également présenté un rapport écrit officiel sur le fonctionnement de la base de données.

24. La République tchèque et ECOTERRA ont proposé de procéder à des études techniques de la base de données et de formuler des recommandations sur la voie à suivre. Le Groupe de travail a prié le Bureau de la Réunion des Parties de réexaminer la base de données et de proposer des solutions visant à remédier aux lacunes actuelles, pour examen à sa prochaine réunion.

H. Amendements à la Convention

25. M. Christian Baumgartner, Président du groupe restreint chargé des amendements, a présenté un document sur les 21 domaines susceptibles d'être modifiés. Le Groupe de travail a examiné ces domaines et a décidé de créer un groupe de travail restreint, qui serait composé des délégations de l'Allemagne, de la Norvège, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Royaume-Uni et de la Commission des Communautés européennes, et serait chargé de formuler des propositions concernant:

- La révision de l'annexe I à la Convention,
- L'introduction de procédures de délimitation du champ d'investigation, et
- Les amendements techniques visant à aligner la Convention sur le Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques,

pour examen à la prochaine réunion du Groupe de travail.

I. Participation du public à l'EIE dans un contexte transfrontière

26. La délégation de la Fédération de Russie a présenté cette activité. Étant donné que celle-ci est fondée sur des expériences concrètes, les délégations ont été invitées à continuer de présenter des études de cas jusqu'à la fin de février 2003. Une réunion sur le projet de directives concernant la participation du public dans un contexte transfrontière se tiendra du 25 au 27 septembre 2003 à Moscou. Les résultats de cette réunion, y compris le projet de directives, seront présentés au Groupe de travail à sa prochaine réunion.

V. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU TITRE DE LA CONVENTION

A. Financement actuel

27. Le Groupe de travail a examiné la décision II/3 relative au budget (ECE/MP.EIA/4, annexe XIII). Le secrétariat a fourni des informations actualisées concernant le tableau qui figure dans cette décision.

28. Des fonds seraient encore nécessaires, en particulier pour les activités concernant la coopération sous-régionale et la base de données (le manque de fonds serait l'un des principaux obstacles au bon fonctionnement de la base), pour l'organisation de la troisième Réunion des Parties en Croatie et pour la participation des représentants des pays en transition remplissant les conditions requises.

B. Financement futur

29. Le Bureau de la Réunion des Parties a présenté différentes options envisageables pour assurer le financement des activités prévues dans le plan de travail. Le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a présenté les mécanismes de financement de cette Convention et des Protocoles s'y rapportant.

30. Le Groupe de travail a étudié en détail les options en matière de financement et a demandé au Bureau d'élaborer des propositions plus concrètes concernant le financement futur des activités entreprises au titre de la Convention, pour examen à sa prochaine réunion. Le Groupe de travail a estimé qu'il faudrait approfondir l'examen des options suivantes:

- Partage des coûts des activités «de base» entre les Parties, en tenant compte des contributions en nature. Les contributions à ces activités ne sont pas forcément obligatoires.
- Souplesse dans le financement des autres activités. Cette option a été présentée par le Bureau de la Réunion des Parties: «Les Parties fourniront des contributions volontaires aux fins de certaines activités prévues dans le plan de travail adopté par la Réunion des Parties – ces contributions devront être annoncées par l'État partie, à la Réunion des Parties.».

VI. PRÉPARATIFS DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE ET DE LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES

31. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des dispositions d'ordre pratique prises en vue de la réunion extraordinaire des Parties à la Convention, qui se tiendra à Kiev, du 21 au 23 mai 2003. Les Parties présentes à la réunion du Groupe de travail ont approuvé la demande suivante: «Conformément à la décision II/9 relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques adoptée à la deuxième Réunion des Parties, les Parties à la Convention présentes à la réunion du Groupe de travail tenue du 27 au 29 janvier 2003 demandent par écrit qu'une réunion extraordinaire des Parties soit convoquée du 21 au 23 mai 2003 à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" à Kiev (Ukraine).».

32. M. Nenad Mikulic (Croatie), Président de la Réunion des Parties, a rendu compte au Groupe de travail des dispositions d'ordre pratique prises pour la troisième Réunion des Parties, qui se tiendra en Croatie, probablement près de Dubrovnik, les 24 et 25 mai 2004. Le Groupe de travail a approuvé une proposition tendant à ce qu'une réunion des Signataires du Protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques et la troisième Réunion des Parties se tiennent à la suite l'une de l'autre.

33. Le Président du Groupe de travail a prié les délégations d'examiner pour la prochaine réunion du Groupe de travail les questions à intégrer dans le plan de travail qui sera présenté à la troisième Réunion des Parties et de faire des propositions à cette fin.

VII. ACTIVITÉS VISANT À PROMOUVOIR L'APPLICATION ET LA RATIFICATION DE LA CONVENTION

A. État d'avancement de la procédure de ratification

34. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de la ratification de la Convention: 40 États ou organisations l'ont ratifiée, y ont adhéré, l'ont approuvée ou l'ont acceptée. Les délégations de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie-et-Monténégro et de la Fédération de Russie ont rendu compte des mesures prises par les pays pour devenir Parties à la Convention. Le Groupe de travail a prié les pays qui n'ont pas encore ratifié, approuvé ou accepté la Convention ou qui n'y ont pas encore adhéré de le faire dans les meilleurs délais.

B. Amendement à la Convention

35. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de la ratification de l'amendement à la Convention: une seule Partie (l'Allemagne) l'a ratifié.

36. Les participants à la réunion ont pris note des informations fournies par M. Nenad Mikulic (Croatie) concernant les discussions tenues au sein du Bureau sur l'application de la décision II/14 visant à modifier la Convention, en particulier sur la manière de prendre contact avec les États qui n'appartiennent pas à la région de la CEE. Les délégations ont recommandé d'inviter les pays ci-après à la troisième Réunion des Parties en tant qu'observateurs: certains pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et du Moyen-Orient et, en particulier, la Chine, le Mexique, la République islamique d'Iran et l'Afrique du Sud.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

37. La délégation de la Fédération de Russie a demandé au secrétariat de faire tout son possible pour faire distribuer tous les documents à l'avance et simultanément dans les trois langues officielles.

IX. CLÔTURE DE LA RÉUNION

38. Le Président a fait un résumé des débats et des principales décisions adoptées par le Groupe de travail et a remercié les délégations pour cette réunion fructueuse. Le Groupe de travail a demandé à son Bureau d'établir la version finale du rapport, avec le concours du secrétariat, pour examen à sa prochaine réunion.